Réf. Farde e-Assemblées : 2559368

N° OJ : 131

Rapport - Conseil du 06/11/2023

Objet : Proposition de motion introduite par Mme EL BAKRI et MM. BAUWENS et COULIBALY, Conseillers communaux.

Motion visant à demander un cessez-le-feu immédiat dans la Bande de Gaza.

Le Conseil communal de la Ville de Bruxelles,

A. renvoyant à l'attaque lancée par le Hamas contre Israël le 7 octobre 2023 et aux contre-offensives massives menées par l'armée israélienne dans la Bande de Gaza;

B. vu le nombre élevé de victimes civiles recensées dans les deux camps;

C. vu les 1.400 morts civiles israéliens recensés par l'ONU et les quelques 220 citoyens israéliens pris en otage;

D. vu les 7.700 morts civiles à Gaza dont 3.000 enfants recensés par l'ONU;

E. considérant que la Bande de Gaza souffre depuis plus de seize ans d'un blocus illégal, et que ce territoire est considéré par les Nations Unies (ONU) comme la plus grande prison à ciel ouvert du monde;

F. vu les 104 résolutions de l'ONU qu'Israël ne respecte pas;

G. considérant que la résolution 242 du 22 novembre 1967 du Conseil de sécurité des Nations Unies condamne l'acquisition de territoire par la guerre, appelle au retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés et confirme l'inviolabilité territoriale et l'indépendance politique de chaque État de la région;

H. vu la Convention de Genève de 1949, liant la Belgique en tant qu'État partie, qui établit que les États parties doivent "faire respecter" le droit international humanitaire;

I. considérant le nombre de déplacés dans la Bande de Gaza;

J. renvoyant aux nombreuses cibles civiles, en ce compris des habitations, des écoles et des hôpitaux, qui ont déjà été touchées durant les combats;

H. vu les pénuries criantes de nourriture, d'eau, de carburant et de médicaments qui frappent les habitants de la Bande de Gaza;

L. renvoyant à la déclaration du 14 octobre 2023 de l'Organisation mondiale de la Santé, qui indique que l'évacuation forcée des hôpitaux coûtera la vie à des centaines de patients ;

M. considérant l'appel des agences humanitaires de l'ONU devant le Conseil de Sécurité des Nations Unies le 31 octobre pour un cessez-le-feu humanitaire, et l'appel de Médecins Sans Frontières pour un cessez-le-feu immédiat ;

N. considérant le vote de la Belgique en faveur d'un cessez-le-feu humanitaire lors de l'Assemblée générale de l'ONU.

Demande au Collège de la Ville de Bruxelles de faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il :

1. se prononcer explicitement pour un cessez-le-feu immédiat;

2. se prononce explicitement pour que l'acheminement de l'aide humanitaire soit de nouveau autorisé, afin de remédier à la situation d'urgence humanitaire observée sur place;

3. exige la levée du blocus de la Bande de Gaza;

4. demande le respect du droit international par toutes les parties.

(s) Mathilde EL BAKRI, Bruno BAUWENS, Doh COULIBALY, Conseillers communaux.

Annexes :